

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Chantal CHAVANNE à Gilles PERRIN et Emmanuelle PALMA GERARD à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 septembre 2025	Le 15 septembre 2025	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité

2025-06-25 Groupement de commandes entre la Ville de BEAUCOURT et la CCST – Désignation des représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres « ad hoc »
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2024-04-24 du 23 mai 2024 relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de BEAUCOURT et la CCST pour une consultation unique en matière d'études et de travaux,

Des travaux sont nécessaires dans l'aile sud du bâtiment des Fonteneilles à savoir la création d'une cage d'ascenseur extérieure avec escalier et la réhabilitation de la cage d'escalier intérieure existante de l'aile Sud en pignon Est desservant l'ensemble des étages.

L'accès à ces espaces étant mutualisé entre les copropriétaires actuels que sont la Ville de Beaucourt et la Communauté de communes du Sud Territoire, ces derniers interviendront de façon concomitante ;

Afin de faciliter la gestion des marchés, d'obtenir un service plus performant et économiquement intéressant, un groupement de commandes a été créé entre la CCST et la Ville de Beaucourt. Une convention a été signée entre les deux parties pour définir les modalités relatives à la mise en place de ce groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, afin de conclure des marchés communs de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la réalisation de ce projet.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit l'attribution des marchés publics en procédure adaptée par une Commission d'Appel d'Offres « ad hoc ».

Parmi les membres de cette CAO, il est prévu que soient désignés deux représentants siégeant à la Commission d'Appel d'Offres communautaire (représentants n'ayant pas de mandat au sein de l'exécutif de la ville de Beaucourt).

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De désigner comme représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres « ad hoc » du groupement : Monique DINET en qualité de titulaire et Daniel FRERY en qualité de titulaire.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le : LUNDI 29 SEP. 2025

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

